

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : _____ Dossier complet le : _____ N° d'enregistrement : _____

1. Intitulé du projet

Défrichement de 11 500 m² sur une superficie totale du terrain de 15 205 m², pour la création d'un lotissement dans la propriété de la SCI DE COUTEVROULT

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **SCI COUTEVROULT**

Nom, prénom et qualité de la personne **BERNADETTE MICHELON**
habilitée à représenter la personne morale **GERANTE**

RCS / SIRET **3 2 6 4 6 6 7 0 3 0 0 0 1 3** Forme juridique **SCI**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47.a	Défrichement d'une superficie de 11 500 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement de 11 500 m² de la propriété SCI DE COUTEVROULT, peuplé de forêt de feuillus, boisement dense et de haute tige

La superficie totale du terrain : 15 205 m² décomposée comme suit :

- 12 199 m² zone à aménager suivant PLU (dont conservation bande boisée de 700 m²)
- 3 006 m² zone à conserver en l'état

Un inventaire faune / flore n'a pas été mené, les sujets défrichés essentiellement des arbres à haute tige type tilleuls, bouleau, hêtre, cormier.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichement étant la création d'un lotissement en vue de réaliser des maisons individuelles d'habitation .

Le terrain sera divisé entre 12 et 15 lots , d'une superficie de 600 à 850 m2.

La surface de plancher créée par maison : 180 m2 à 240 m2

Espaces verts : 40% de l'emprise au sol par parcelle

4 places de stationnement par parcelle (2 extérieures + 2 intérieures)

6 places stationnement visiteurs

Hauteur des constructions : 11 m

Largeur voirie : 7 m

longueur voirie : 150 ml

Environnement architectural projeté à proximité :

un projet de construction d'un immeuble d'habitation (12 logements) en construction route de Melun / croisement avec la rue de Montaigut

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le défrichement sera réalisé par abattage, débardage mécanisés et arrachage des souches entre le dernier trimestre 2022 et le premier trimestre 2023

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Sans objet

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichage, permis d'aménager, permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie défrichée	11 500 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue de Dainville
77580 Coutevroult

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 51 ' 23 " _ Lat. 48 ° 51 ' 33 " _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " _ Lat. ___ ° ___ ' ___ " _

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " _ Lat. ___ ° ___ ' ___ " _

Communes traversées :

77580 Coutevroult

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir résultat de l'étude jointe

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	voir carte jointe
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	pas au niveau du projet projeté
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	pas au niveau du projet envisagé
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	excédant des terres évacuées lors de la phase voirie du lotissement et des fondations (terre argileuse)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	voir carte jointe

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	des trafics lors de l'aménagement : matériel + activité humaine
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	oui, pendant la phase abattage, débardage mécanisés, arrachage des souches lors de la phase construction

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet ne portera pas atteinte ni au patrimoine architectural, ni au patrimoine paysager, le projet respectera les prescriptions émises par le PLU de la commune tant au niveau du langage architectural que dans la composition du végétal
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	des modifications au niveau de l'urbanisme seront à prévoir : - modification du paysage par un apport d'un bâti nouveau - apport d'une population nouvelle

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

faire appel aux moyens techniques performants afin de réduire le temps d'exécution du défrichement

le lotissement délimité par un mur d'enceinte en pierre qui sera mis en valeur, permettra de réduire les nuisances vis à vis des riverains lors des phases de construction. Une bande de forêt conservée (imposée par le PLU) le long de la route de Melun mitoyenne au mur d'enceinte permettra de limiter l'impact visuel pendant le déroulement du chantier.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des éléments analysés, le projet doit être dispensé d' une évaluation environnementale.

Le projet s'intégrant dans le Plan Local d'Urbanisme de Coutevroult, parmi les 6 secteurs et leurs orientations d'aménagement constituant la continuité et la concrétisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

OAP n°5 : Parc du Château

notamment une étude du sol était demandée afin de délimiter une zone humide pour cette parcelle, cette étude est jointe au dossier, dont les résultats sont négatifs, permettant d'inscrire cette zone dans le OAP n°5 devenant par ce fait aménageable.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Rapport de délimitation zone humide établie par le BET B3E

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Paris,

le, 13 juillet 2022

Signature



SCI de COUTEVROULT

SCI au capital de 3048,98 €

Le Château du Vivier

77580 COUTEVROULT

RCS MEAUX B 326 466 703

Siret : 326 466 703 00013



Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

LE VIVIER

Code postal

77580

Localité

COUTEVROULT

Pays

Tél

01 55 35 56 55

Portable
Fax

06 85 52 58 30

Courriel

lmichelon

@

sfagroup.com

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

Aleluia

Prénom

Luis

Qualité

Architecte DPLG

Tél

0688590933

Fax

Courriel

l.a.architecte@icloud.com

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

SCI DE COUTEVROULT
Dossier évaluation environnementale (annexes)
rue de Dainville 77580 Coutevroult



n° Annexe	Titre	MAÎTRE D'OEUVRE Luis Manuel ALELUIA Architecte DPLG 31 avenue de Suffren 75007 PARIS Tel : 01 45 55 12 68 e-mail : l.a.architecte@icloud.com
Echelle	Date : 06/07/2022	



Annexe 02	Plan de situation	MAÎTRE D'OEUVRE Luis Manuel ALELUIA Architecte DPLG 31 avenue de Suffren 75007 PARIS Tel : 01 45 55 12 68 e-mail : l.a.architecte@icloud.com
Ech. : 1/25000ème	Date : 06/07/2022	



 Habitation
 Activité

Annexe 03

Plan masse

MAÎTRE D'OEUVRE

Luis Manuel ALELUIA Architecte DPLG

31 avenue de Suffren 75007 PARIS

Tel : 01 45 55 12 68

e-mail : l.a.architecte@icloud.com

Ech. : 1/1500ème

Date : 06/07/2022



Conservation lisière boisée
OAP N°5 (700 m²)

Zone à défricher
11500 m²

LOT A
Superficie: 15205 m²
C. n° 1114-1116

Propriété
M. BUREAU Emmanuel
Mme DUPUIS Delphine
(c. n° 284-285-78)

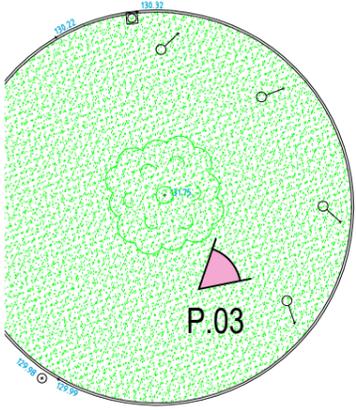
Propriété
M. & Mme FOINSENET Jany
(c. n° 884)

Roue de Melun (RD 436)

Rue de Laigny

Rue de Dainville (RD 406)

Rue de Dainville (RD 406)



E.P. ø 300
T: 123.74
Fe: 123.04

E.U. ø 200
T: 124.24
Fe: 121.54

P.02

P.01

Annexe 03	Plan masse	MAÎTRE D'OEUVRE Luis Manuel ALELUIA Architecte DPLG 31 avenue de Suffren 75007 PARIS Tel : 01 45 55 12 68 e-mail : l.a.architecte@icloud.com
Ech. : 1/500ème	Date : 06/07/2022	



PHOTO 01
05/07/2022



PHOTO 03
05/07/2022



PHOTO 02
05/07/2022

Annexe 03	Photographies	MAÎTRE D'OEUVRE Luis Manuel ALELUIA Architecte DPLG 31 avenue de Suffren 75007 PARIS Tel : 01 45 55 12 68 e-mail : l.a.architecte@icloud.com
-	Date : 06/07/2022	



Annexe 04	Plan projet	MÂÎTRE D'OEUVRE Luis Manuel ALELUIA Architecte DPLG 31 avenue de Suffren 75007 PARIS Tel : 01 45 55 12 68 e-mail : l.a.architecte@icloud.com
Ech. : 1/500ème	Date : 06/07/2022	



Annexe 05

Photographie aérienne

Ech. : 1/1000ème

Date : 06/07/2022

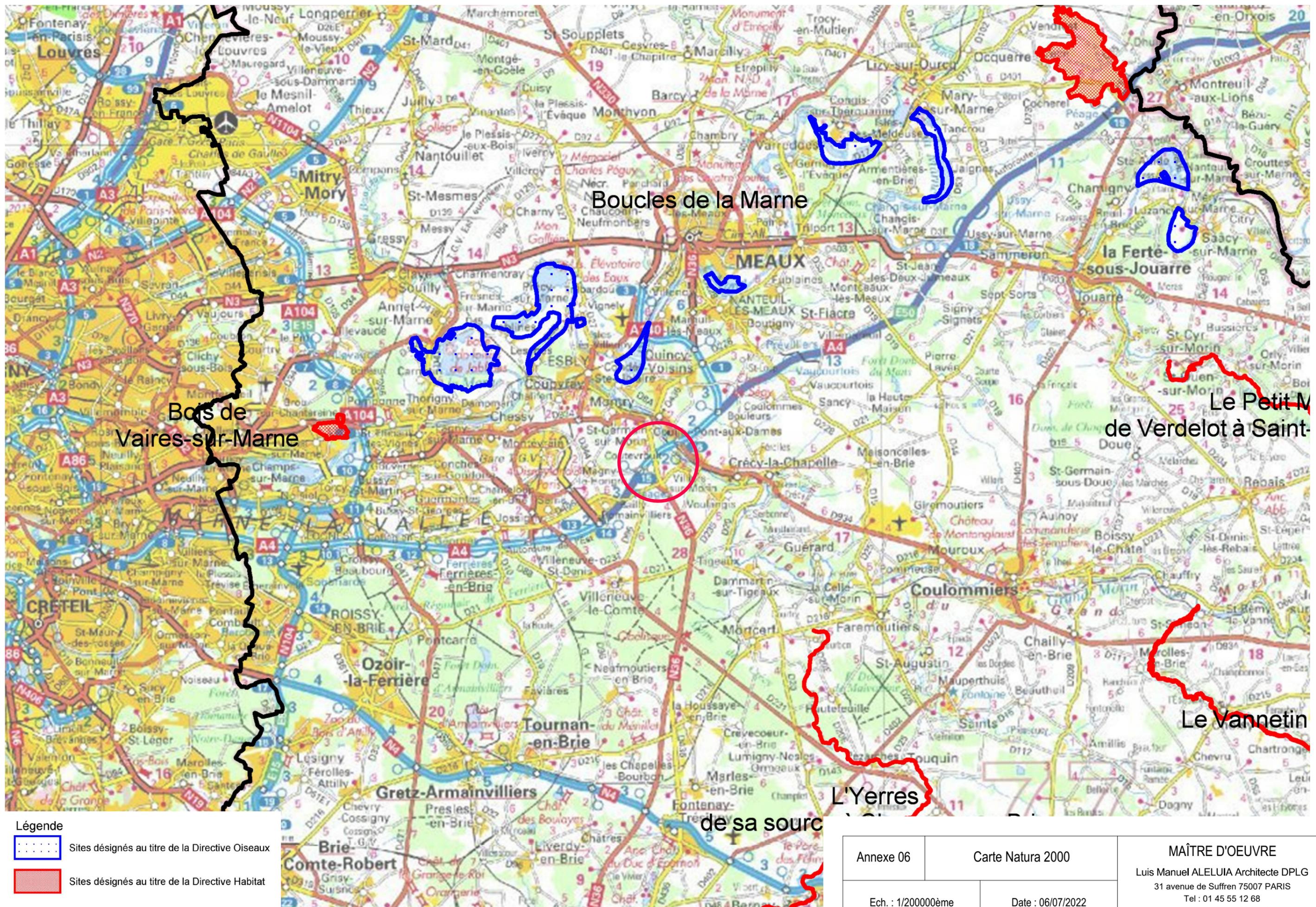
MAÎTRE D'OEUVRE

Luis Manuel ALELUIA Architecte DPLG

31 avenue de Suffren 75007 PARIS

Tel : 01 45 55 12 68

e-mail : l.a.architecte@icloud.com



- Légende**
- Sites désignés au titre de la Directive Oiseaux
 - Sites désignés au titre de la Directive Habitat

Annexe 06	Carte Natura 2000	MAÎTRE D'OEUVRE
Ech. : 1/200000ème	Date : 06/07/2022	Luis Manuel ALELUIA Architecte DPLG 31 avenue de Suffren 75007 PARIS Tel : 01 45 55 12 68 e-mail : l.a.architecte@icloud.com

COUTEVROULT (77)

Etude de délimitation de zone humide

Rue de Dainville – 77580 COUTEVROULT

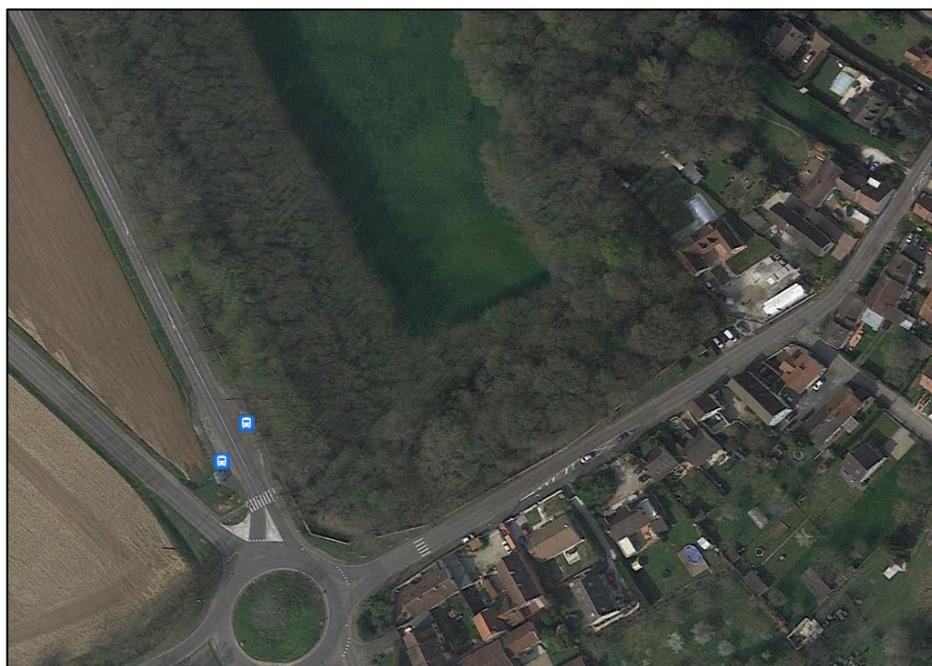
Maître d'Ouvrage

SNC CIVISTA

46, Rue de Bourgogne
75007 Paris

ÉTUDE PÉDOLOGIQUE ET FLORISTIQUE

REV00 - AVRIL 2022



B.E.T. Pluridisciplinaire



B3E – Ingénieurs Conseils

VRD – AMENAGEMENT – TCE – RESEAUX SECS ET FLUIDES –
ASSAINISSEMENT – EAU POTABLE – HYDRAULIQUE
DIAGNOSTIC – MAITRISE D'ŒUVRE – ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE
2, Rue Salvador Allende – 92000 Nanterre

☎ 01.55.47.24.00 – @ contact@b3e-bet.fr

<http://www.bureau-etudes-b3e.com>

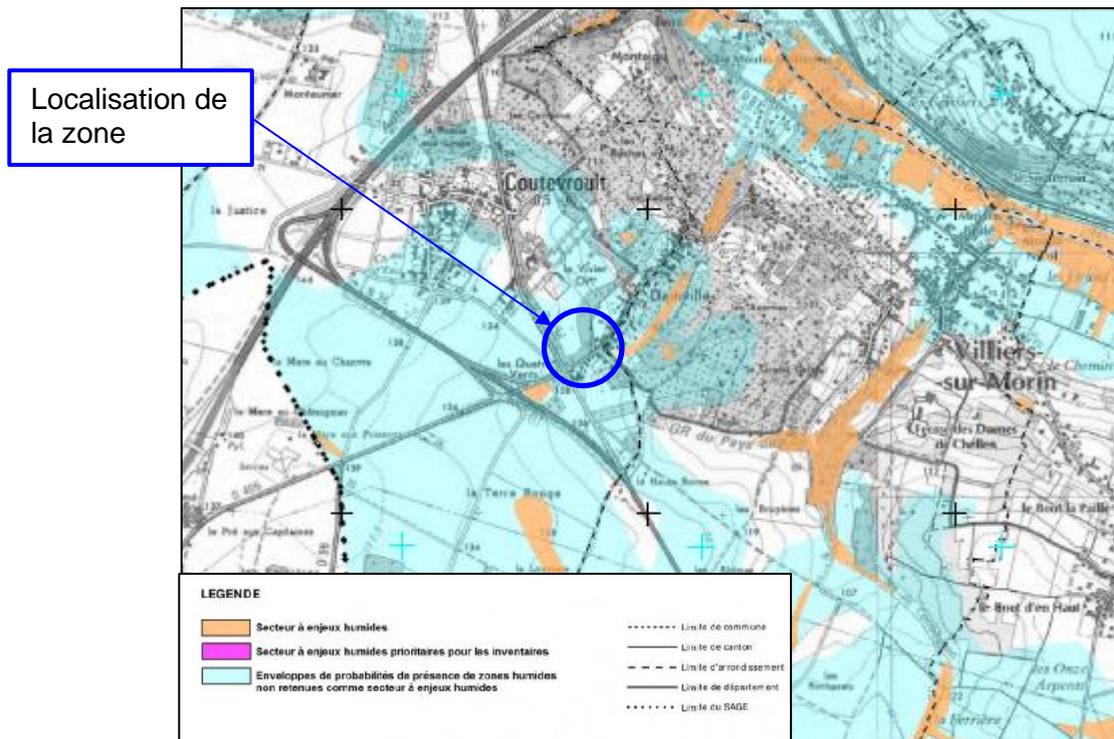
SOMMAIRE

1 PREAMBULE	3
2 PRESENTATION DE L' AIRE D' ETUDE	5
2.1 Localisation géographique	5
2.2 Analyse et étude cartographique	6
3 METHODOLOGIE	8
3.1 Pédologie.....	8
3.2 Etude floristique	10
3.2.1 Critère relatif aux plantes hygrophiles	10
3.2.2 Plantes hygrophiles	10
3.2.3 Modalités de caractérisation.....	10
3.2.4 Les espèces végétales indicatrices des zones humides	10
3.2.5 Les habitats caractéristiques des zones humides	10
3.2.6 Méthode de détermination de la présence de plantes caractéristiques des zones humides.....	11
4 ETUDE PEDOLOGIQUE	12
4.1 Etude pédologique.....	12
4.2 Analyse et observations.....	13
5 ETUDE FLORISTIQUE	14
5.1 Espèces hygrophiles observées	14
5.2 Analyse et observations.....	16
6 CONCLUSION	16
7 ANNEXES	16
7.1 Plan des sondages effectués	16
7.2 Plan de répartition de la cardamine des près (Cardamine Pratensis)	16
7.3 Les fiches des différents sondages réalisés sur la parcelle	16

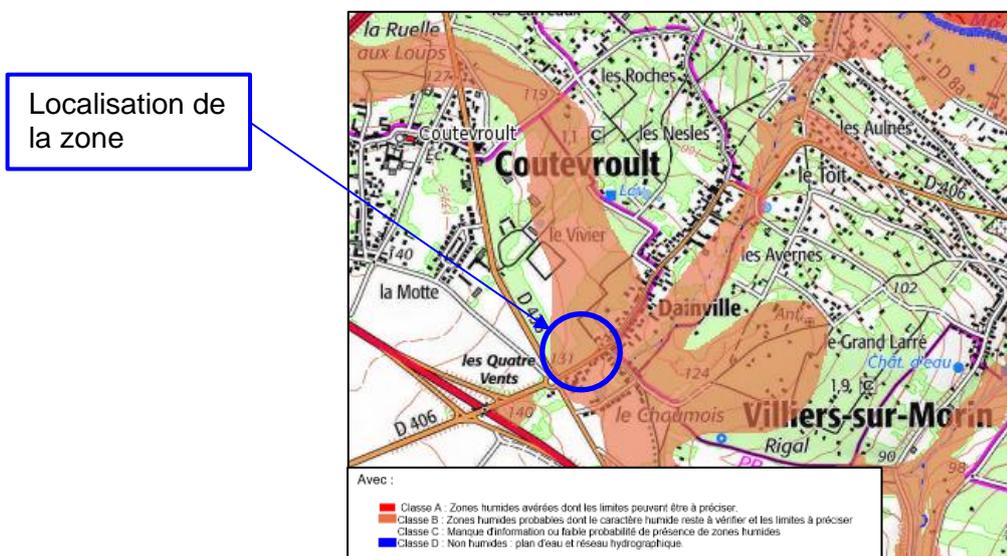
1 PREAMBULE

La parcelle, cadastrée section 0C n° 0880 sur la commune de Coutevroult, est concernées par un projet de construction d'un ensemble immobilier à usage d'habitation. Selon l'étude de pré localisation et de hiérarchisation des zones humides du SMAGE des 2 Morins (syndicat d'aménagement et de gestion des eaux) et la carte dynamique des enveloppes d'alerte des zones humides DRIEAT, la parcelle se révèle être située sur une zone qualifiée de zone humide probable à faible. En effet, en fonction des cartographies, la zone d'études est classée :

- Classe B : Zones humides probables dont le caractère humide reste à vérifier et les limites à préciser (cartographie DRIEAT) ;
- Enveloppes de probabilités de présence de zones humides. Non retenues comme secteur à enjeux humides.



Extrait de la carte du SAGE des 2 morin



Extrait de la carte de la DRIEAT

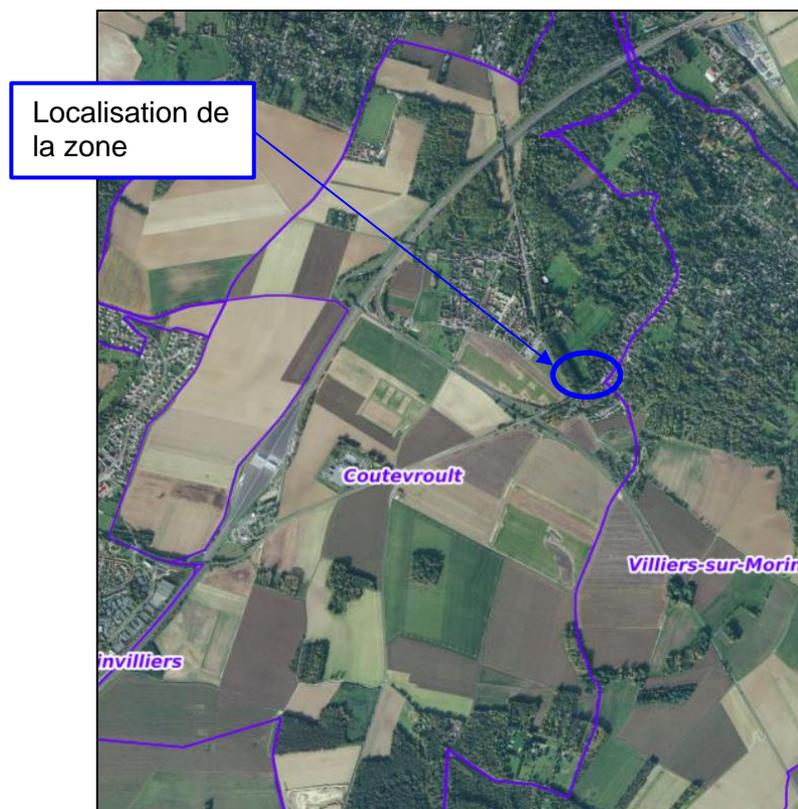
Afin d'adapter le projet à la possible présence de cette zone humide, la SNC CIVISTA a mandaté B3E afin de déterminer l'existence effective ou non d'une zone humide, d'en effectuer la caractérisation et la délimitation sur le périmètre du projet.

La présente étude a donc pour objet **la caractérisation de la présence d'une zone humide par le biais d'une étude pédologique et si nécessaire d'un relevé floristique** selon la méthodologie décrite par la réglementation concernée.

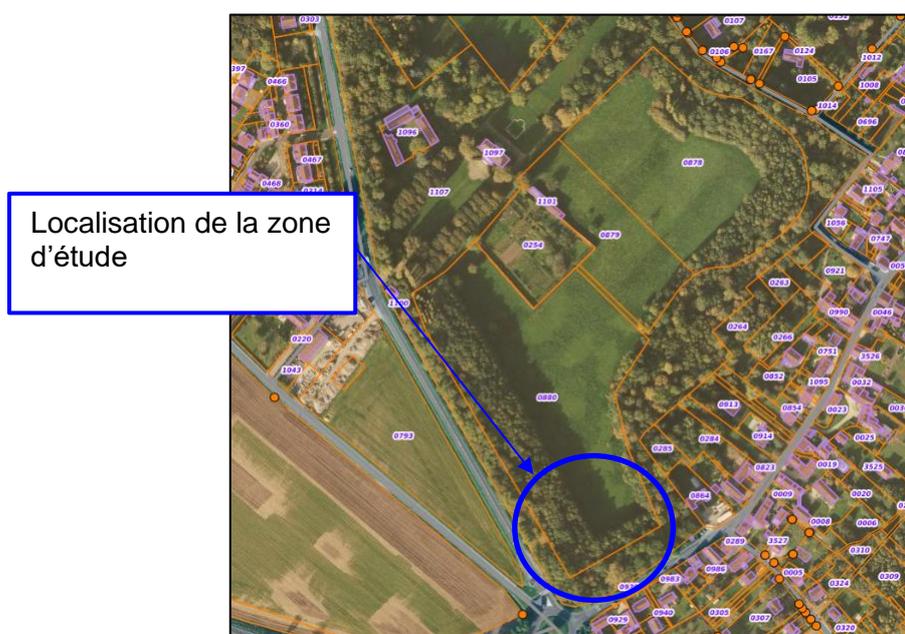
2 PRESENTATION DE L'AIRE D'ETUDE

2.1 Localisation géographique

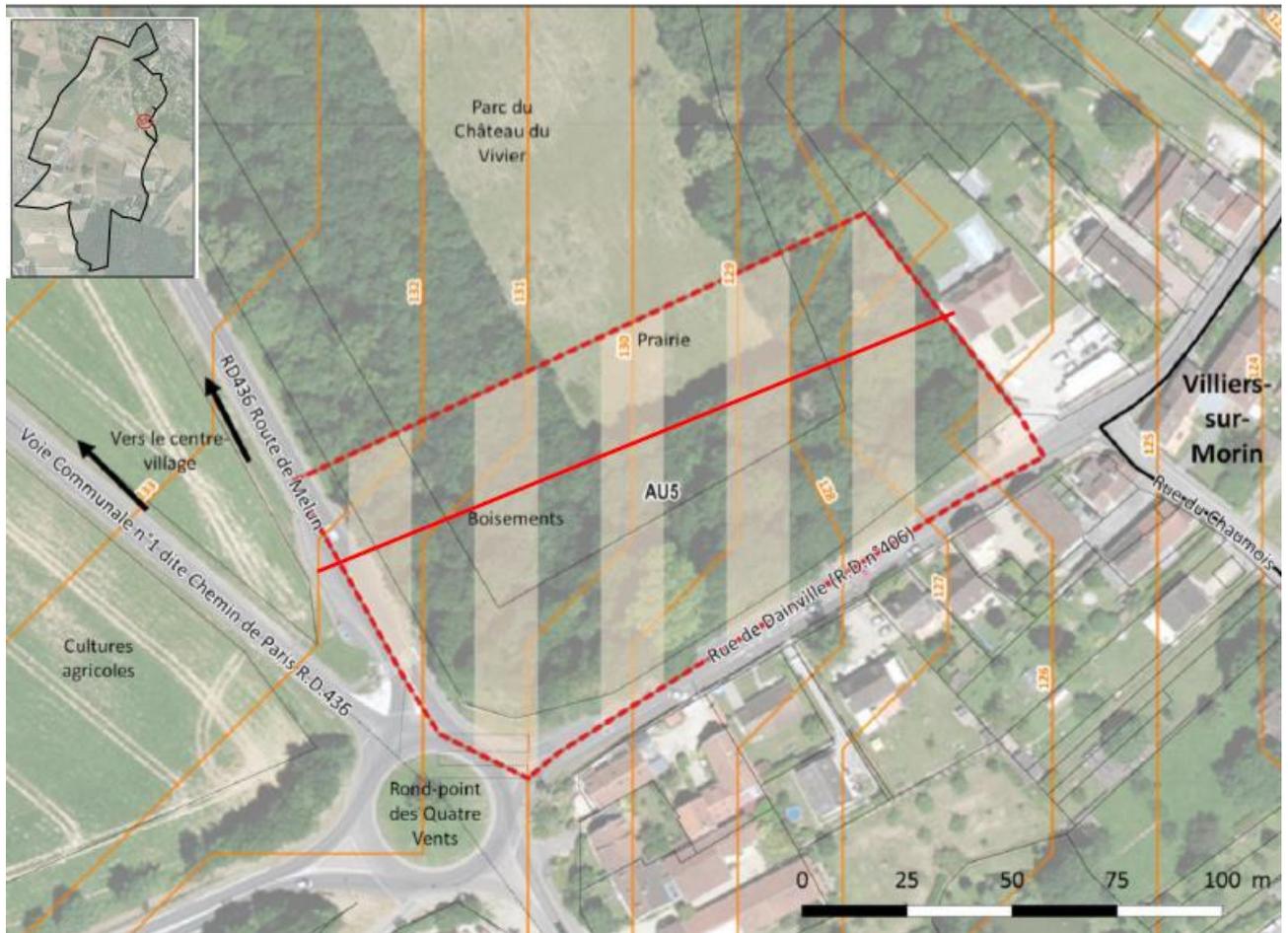
Le projet se situe Nord-Est de la commune de Coutevroult, à l'entrée de la rue de Dainville. Le secteur se situe en haut du coteau de la vallée du Grand Morin, dans le parc du château du Vivier. Cette partie du parc est constitué en majeure partie par des boisements denses et de hautes tiges et de prairie. Le terrain couvre une superficie d'environ 12 200m².



Localisation la zone d'étude (source Géoportail)

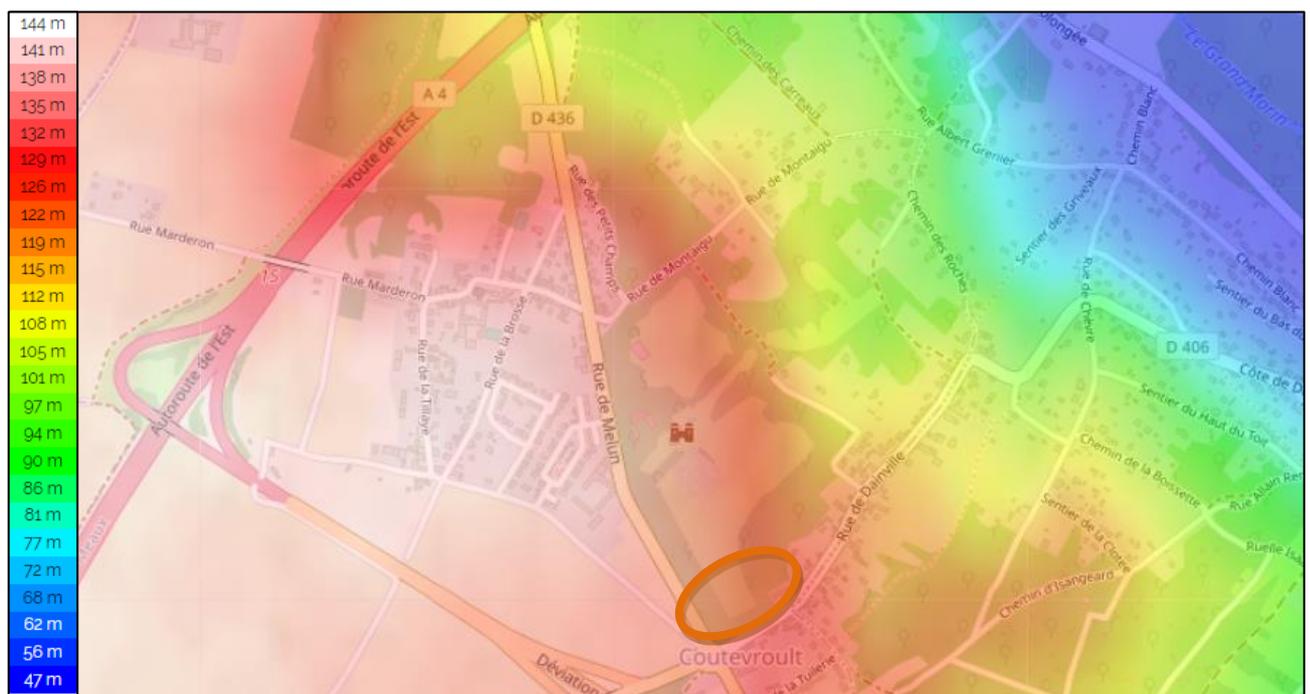


Extrait du cadastre (source Geoportail)



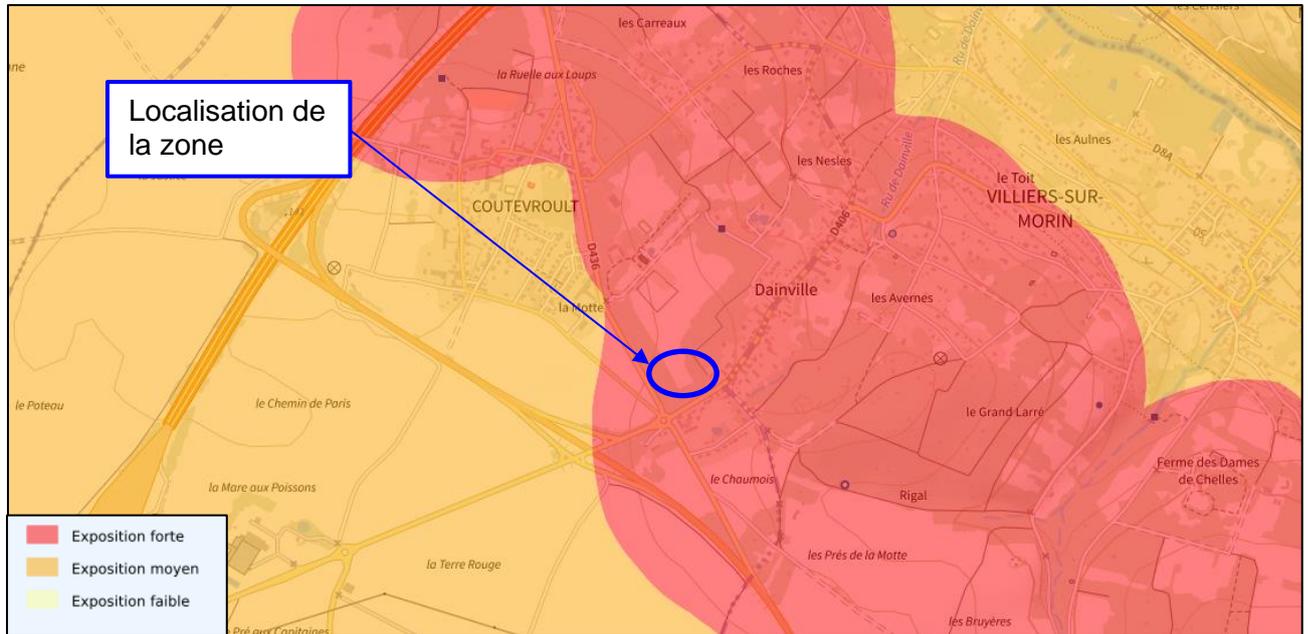
Carte de délimitation du projet de construction (source PLU Coutevroult)

2.2 Analyse et étude cartographique



Carte Topographique (Source topographic map.com)

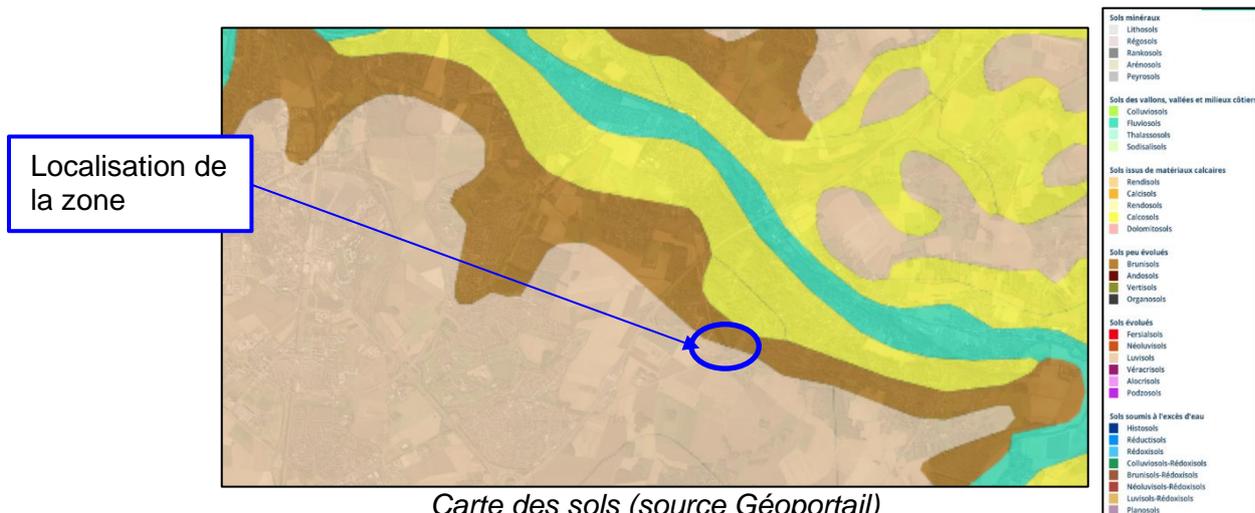
Du point de vue de la topographie, le secteur se situe en haut du coteau de la vallée du Grand Morin. On a donc des altimétries avoisinant les 126m NGF. Avec le Grand Morin qui se situe à 1,42km au Nord-Est de la parcelle.



Carte d'exposition au risque retrait gonflement des sols argileux (Sources : géorisque.gouv.fr)

La parcelle concernée par l'étude apparaît dans une zone de forte exposition au retrait/gonflement des sols argileux. Cette exposition représente un indice de la présence en surface d'une zone argileuse pouvant se modifier en fonction de leur teneur en eau :

- Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente. On parle alors de « gonflements des argiles » ;
- Un déficit en eau provoquera un assèchement du sol, qui devient dur et cassant. On assiste alors à un phénomène inverse de rétractation ou « retrait des argiles ».



Carte des sols (source Géoportail)

La parcelle est géographiquement située à cheval entre une zone de luvissols et de brunissols qui longe correspondant à une zone de hauts coteaux longeant le grand Morin à une distance d'environ 1,5km. Ce type de sol est de type forestier, bien évolués et peu différenciés et ne représente pas un type de sol caractéristique des zones humides.

3 METHODOLOGIE

La délimitation des zones humides doit répondre à la réglementation suivante :

- arrêté du 1^{er} octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'Environnement.
- la circulaire du 18 janvier 2010 abrogeant la circulaire du 25 juin 2008 relative à la délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'Environnement.

3.1 Pédologie

Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

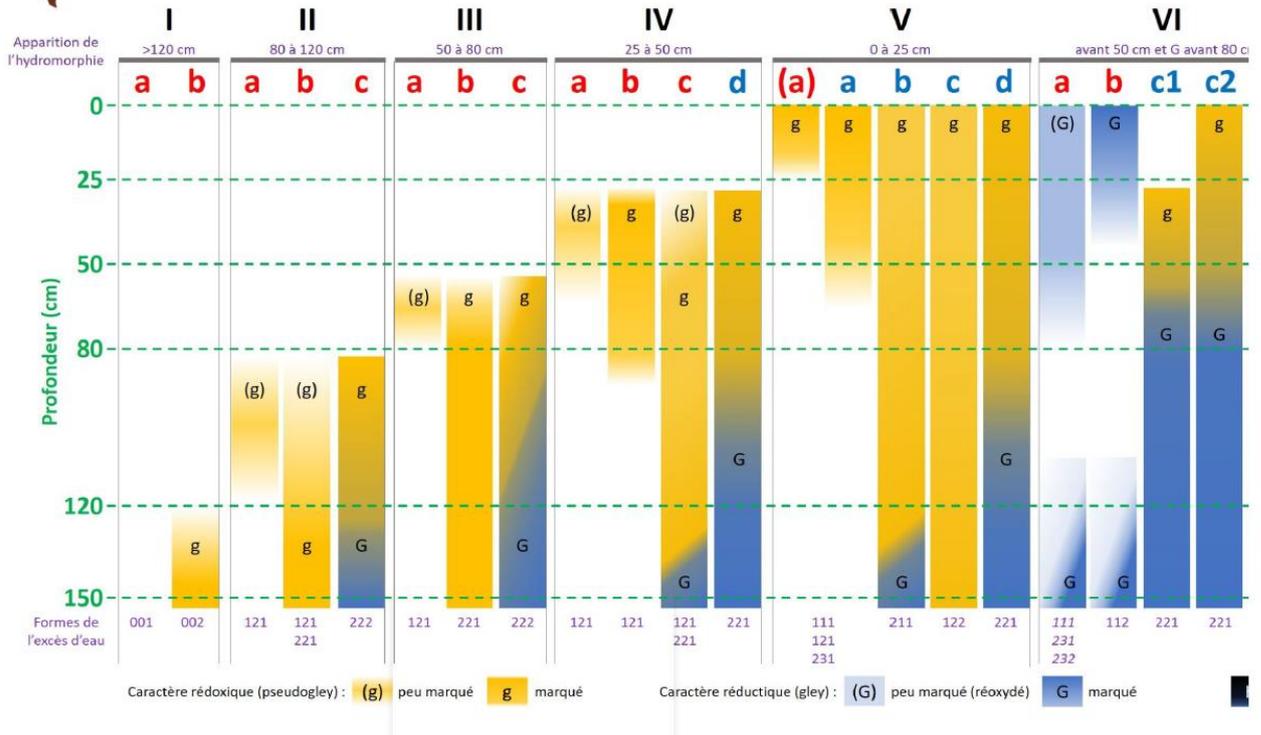
Ainsi, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

- A tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié ;
- A tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol. Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA ;
- Aux autres sols caractérisés par :
 - des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA ;
 - ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.

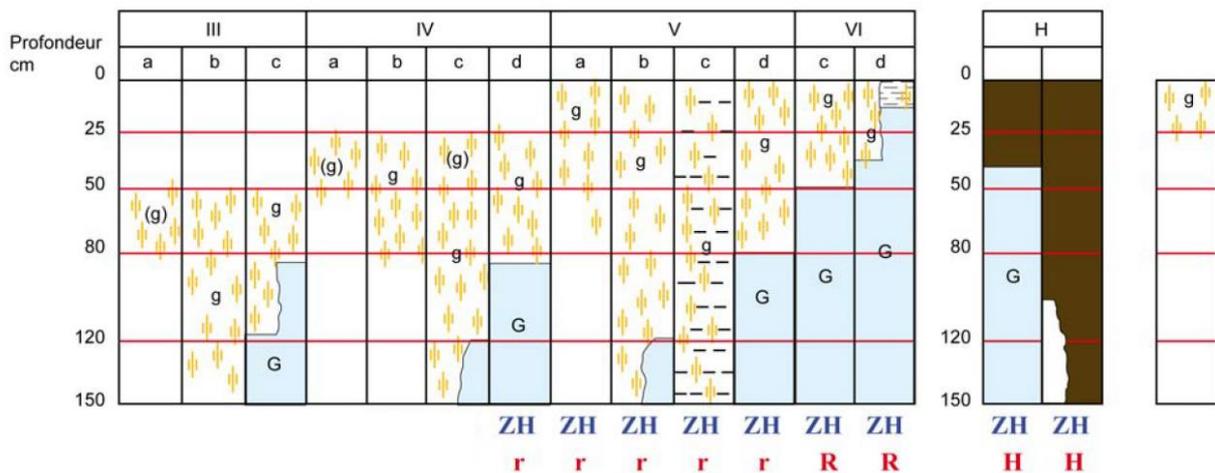


Classes GEPPA de sols de ZH / NON ZH

Adapté et complété d'après classes d'hydromorphie du Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA ; 1981) et Baize et Ducommun (2014)



Selon la circulaire d'application de l'arrêté du 1er octobre modifiant l'arrêté du 24 juin 2008, relative à la délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement, la morphologie des classes IVd, V, VI et H (histosols) caractérise des sols de zones humides.



Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (ZH)

- (g) caractère rédoxique peu marqué (pseudogley peu marqué)
- g caractère rédoxique marqué (pseudogley marqué)
- G horizon réductique (gley)
- H Histosols R Réductisols
- r Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles)

Classe Pédologique d'hydromorphie du GEPPA (source Circulaire DGPA/C2010-3008)

3.2 Etude floristique

3.2.1 Critère relatif aux plantes hygrophiles

La définition donnée par la loi sur l'eau mentionne la présence d'une végétation dominée par des plantes hygrophiles. Cette présence n'est pas obligatoire, la loi prenant soin de préciser « la végétation, quand elle existe ».

3.2.2 Plantes hydrophiles

On désigne par le terme d'hygrophytes toutes les plantes qui poussent en milieux humides mais, selon leur niveau d'adaptation, celles-ci se distribuent selon des gradients d'humidité et/ou de salinité. En France, on distingue ainsi les hydrophytes, toujours immergées ou affleurant à la surface de l'eau (cératophylles, potamots, nénuphars, élodées, lentilles d'eau...) et les amphiphytes qui poussent à la limite terre-eau et sont adaptées aux deux environnements ; ce groupe inclut les héliophytes qui sont enracinées au fond de l'eau et dont les parties aériennes sont émergentes (roseaux, Typha, Baldingère, carex...).

3.2.3 Modalités de caractérisation

L'arrêté donne une méthode pour identifier ces plantes. (Arr. 24 juin 2008 mod., [annexe II. 2.1](#) tableau A)

La vérification peut se faire, soit à partir de données et cartes d'habitats, soit par un relevé sur le terrain.

3.2.4 Les espèces végétales indicatrices des zones humides

Il s'agit de celles identifiées sur la liste de 801 taxons figurant à l'[annexe II. 2.1](#) de l'arrêté (775 espèces et 26 sous-espèces).

Certaines espèces, qui n'ont pas de caractère hygrophile marqué ou systématique à l'échelle de la France métropolitaine et de la Corse, n'ont pas été intégrées à cette liste nationale. Cette liste peut donc être complétée, sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, par le préfet de région et adaptée par territoire biogéographique. Si la plante ne figure dans aucune liste (nationale ou complémentaire), l'approche par Habitat peut être privilégiée.

3.2.5 Les habitats caractéristiques des zones humides

Ils sont identifiés sur une liste figurant à l'[annexe II.2.2](#) de l'arrêté.

Consulter la liste des habitats des zones humides. Il s'agit des typologies [CORINE biotope](#) et Prodrome des végétations de France restreintes correspondants aux habitats humides.

Le critère « plante hygrophile » ou « habitat caractéristique » permet d'exclure les plantes croissant dans l'eau (nénuphar) et celles en bordure de berge (héliophytes).

3.2.6 Méthode de détermination de la présence de plantes caractéristiques des zones humides

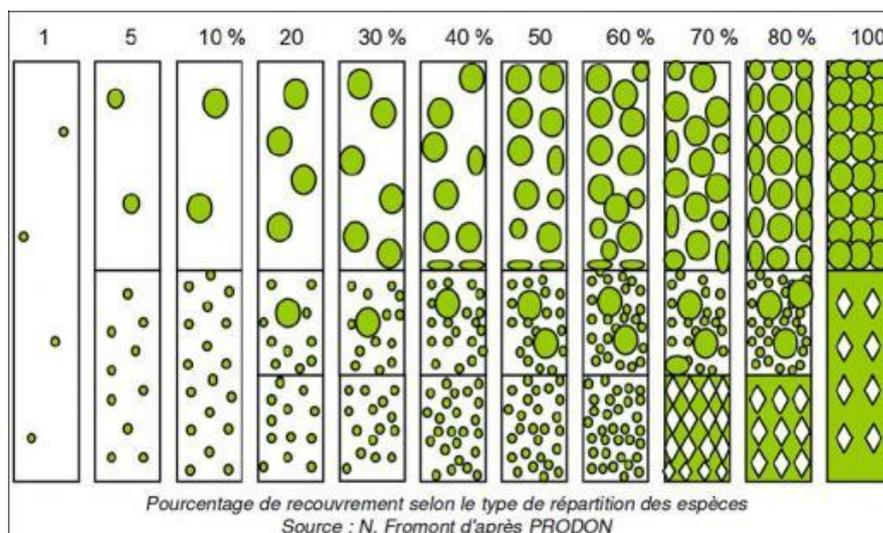
L'arrêté fournit une méthode pour déterminer la présence de ces plantes sur le terrain (Arr., [annexe II](#), 2.1.1).

Les relevés sur le terrain doivent être effectués à une période adaptée à la détermination des espèces significatives. Les investigations doivent porter prioritairement sur des points situés de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant le long des transects perpendiculaires à cette frontière.

Ces placettes recouvrent des secteurs homogènes du point de vue des conditions du milieu.

La superficie des placettes circulaires varie respectivement de 1,5 m, 5 m ou 10 m de rayon selon que l'on se trouve en milieu herbacé, arbustif ou arborescent. La période de floraison est à privilégier.

Pour chaque strate de végétation (arborescente : > 5-7 m, arbustive : 2-5 m ou herbacée : < 2 m), les pourcentages de recouvrement des espèces dominantes sont notés et classés.



Le pourcentage de recouvrement est la proportion de la surface couverte par la végétation (vue de dessus) par rapport à la surface totale inventoriée. Le recouvrement total peut excéder 100% en raison de la superposition des strates.

Les espèces aux pourcentages de recouvrement cumulés $\geq 50\%$ du recouvrement total de la strate sont extraites, ainsi que les espèces à pourcentages de recouvrement $\geq 20\%$ si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment.

Les tableaux alors obtenus pour chaque strate sont fusionnés en un seul : le tableau des espèces dominantes toutes strates confondues. Le caractère hygrophile de ces espèces est examiné. Si la moitié au moins d'entre-elles figure dans la « Liste des espèces indicatrices de zones humides », la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.

La liste d'espèces ainsi obtenue doit donc comporter la présence de plus de 50 % d'espèces hygrophiles mentionnées au tableau A de l'[annexe II](#) de l'arrêté.

4 ETUDE PEDOLOGIQUE

Afin de déterminer la nature du sol, une étude de sol a été réalisée la semaine du 04 avril 2022 sur la parcelle de projet.

4.1 Etude pédologique

22 sondages ont été réalisés par B3E à la tarière à main.

Les horizons rencontrés ont été les suivants :

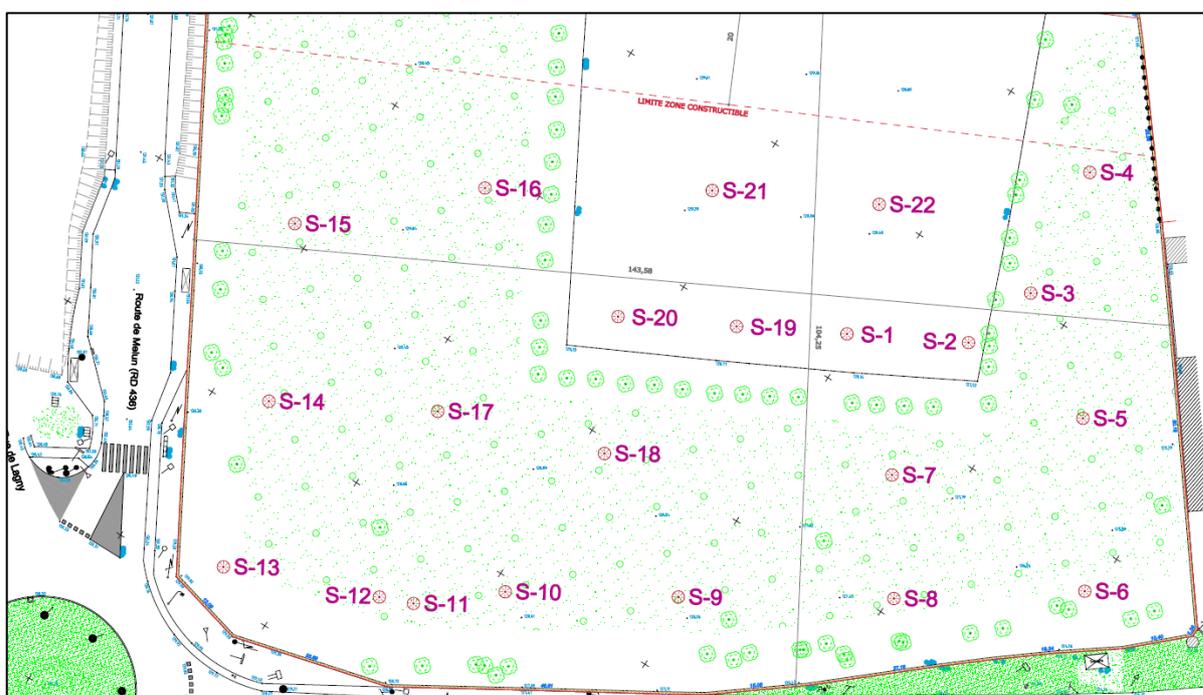
- Terre Végétale
- Horizon Argileux

L'intégralité des sondages réalisés n'était pas caractéristique de zone humide. B3E a réalisé des sondages sur l'intégralité de la parcelle d'étude.

A noter que sur tous les sondages aucunes traces d'hydromorphie n'ont été observées. Les sondages ont en moyenne une profondeur d'un mètre ce qui indique que sur l'intégralité de la parcelle, aucunes traces d'hydromorphies ne sont présentes en 0 et 1 mètres. Or, ces traces sont caractéristiques des zones humides, la zone d'études n'est donc pas une zone humide.

À chaque sondage, une carotte a été réalisée permettant de définir avec précision la classe et la catégorie du sol en fonction de l'échelle type des morphologies hydromorphes établie par le GEPPA et reprise dans la Circulaire ministérielle qui définit la méthodologie à appliquer.

L'emplacement de sondages avec légende est précisé en annexe I sur la base fournie du Plan géomètre.



Localisation des sondages effectués

Le tableau de synthèse ci-dessous rend compte de l'ensemble de cette campagne. Une caractérisation individualisée de la totalité des sondages effectués est par ailleurs présentée en annexe II.

Sondage	P atteinte	P H rédox (g)	P H rédox g	P H réduct G/(G)	Classe GEPPA	Etat	Texture	ZH (O/N)
S-1	90	/	/	/	l, a	Sec	TV-Arg	NON
S-2	70	/	/	/	l, a	Sec	TV-Arg	NON
S-3	90	/	/	/	l, a	Sec	TV-Arg	NON
S-4	90	/	/	/	l, a	Sec	TV-Arg	NON
S-5	90	/	/	/	l, a	Sec	TV-Arg	NON
S-6	80	/	/	/	l, a	Sec	TV-Arg	NON
S-7	70	/	/	/	l, a	Sec	TV-Arg	NON
S-8	80	/	/	/	l, a	Sec	TV-Arg	NON
S-9	90	/	/	/	l, a	Sec	TV-Arg	NON
S-10	90	/	/	/	l, a	Sec	TV-Arg	NON
S-11	90	/	/	/	l, a	Sec	TV-Arg	NON
S-12	70	/	/	/	l, a	Sec	TV-Arg	NON
S-13	90	/	/	/	l, a	Sec	TV-Arg	NON
S-14	100	/	/	/	l, a	Sec	TV-Arg	NON
S-15	90	/	/	/	l, a	Sec	TV-Arg	NON
S-16	90	/	/	/	l, a	Sec	TV-Arg	NON
S-17	90	/	/	/	l, a	Sec	TV-Arg	NON
S-18	90	/	/	/	l, a	Sec	TV-Arg	NON
S-19	90	/	/	/	l, a	Sec	TV-Arg	NON
S-20	90	/	/	/	l, a	Sec	TV-Arg	NON
S-21	90	/	/	/	l, a	Sec	TV-Arg	NON
S-22	90	/	/	/	l, a	Sec	TV-Arg	NON

Type de sol	Rédoxisol	Réductisol	Histosol	Zone Humide	OUI	NON
-------------	-----------	------------	----------	-------------	-----	-----

4.2 Analyse et observations

La nature du sol étant favorable à la réalisation des sondages à la tarière manuelle, cette méthodologie basée sur la pédologie s'est avérée suffisante pour confirmer l'absence d'une Zone Humide sur l'intégralité de la zone d'étude.

5 ETUDE FLORISTIQUE

En complément des approches documentaire et pédologique, la réglementation prévoit aussi la réalisation d'une investigation par une analyse floristique, afin d'une part, de détecter la présence d'espèces caractéristiques de Zone Humide et, d'autre part, d'en mesurer la répartition.

Il est à noter qu'une partie du site (prairie) se prête peu à cet exercice car il ne s'agit pas d'un site « naturel » mais d'un parc privatif. De ce fait, la végétation y est extrêmement remaniée et contrôlée au niveau de la prairie, et revêt plus de caractères ornementaux que de développement naturel libre et anarchique. En revanche, la zone boisée subit peu de remaniement.

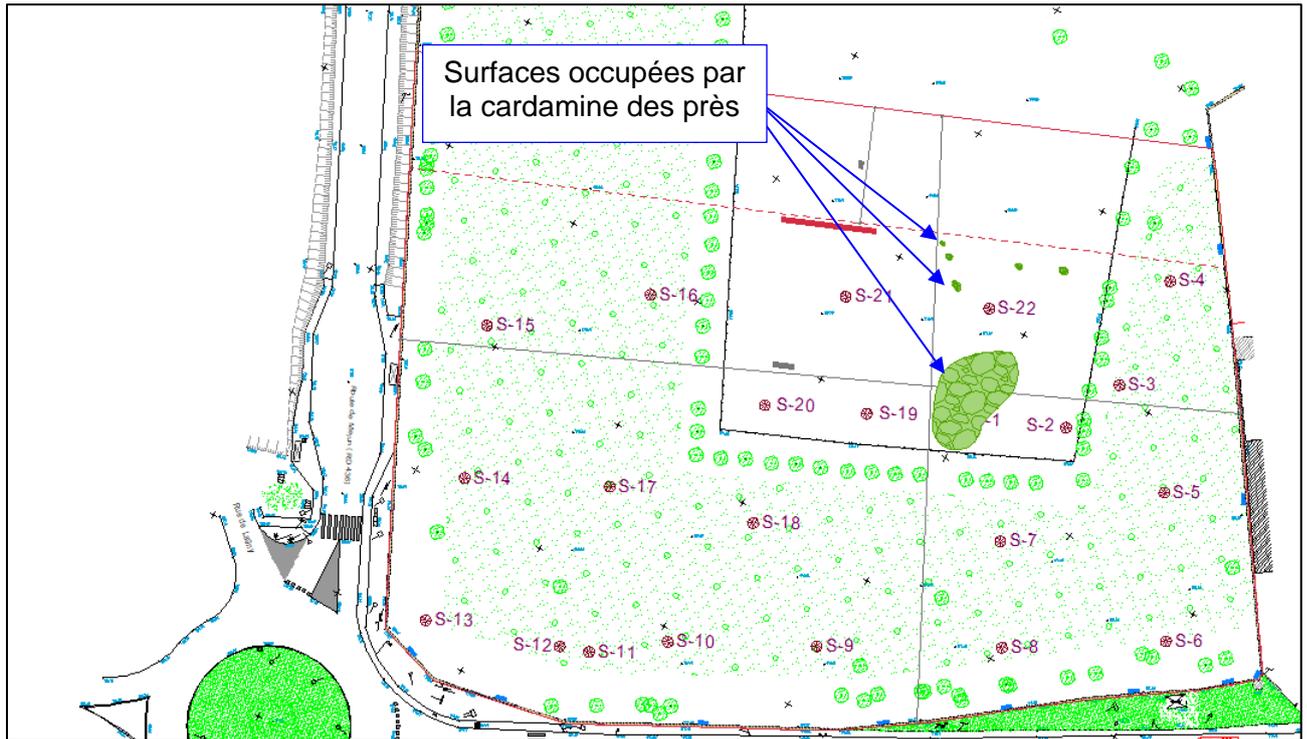
5.1 Espèces hygrophiles observées

Il a été observé très peu de taxons hygrophiles. Le tableau ci-dessous recense les taxons fréquemment rencontrés qui ont pu être identifiés sur le site.

Il ne s'agit pas d'un relevé botanique exhaustif, mais d'une exploration succincte et ciblée qui restera suffisamment étoffée pour l'objectif complémentaire poursuivi de confirmation de la présence de la Zone Humide.

Taxon	Nom commun	Code FVF	Caractéristique ZH (O/N)
<i>Acer pseudoplatanus</i>			N
<i>Alliaria petiolata</i>			N
<i>Anemone nemorosa</i>			N
<i>Arum maculatum</i>			N
<i>Cardamine pratensis</i>		87964	O
<i>Carex sylvatica</i>			N
<i>Carpinus betulus</i>			N
<i>Crataegus monogyna</i>			N
<i>Dactylis glomerata</i>			N
<i>Ficaria verna</i>			N
<i>Galium Aparine</i>			N
<i>Geranium robertianum</i>			N
<i>Ilex aquifolium</i>			N
<i>Mercurialis perennis</i>			N
<i>Narcissus pseudonarcissus</i>			N
<i>Ranunculus Aris</i>			N
<i>Ranunculus auricomus</i>			N
<i>Rumex obtusifolius</i>			N
<i>Symphoricarpos albus</i>			N

Un seul taxon caractéristique de Zone Humide a ainsi été identifié lors de la campagne. Cette espèce qui est la cardamine des prés n'est présente qu'au niveau de la prairie. Un nombre de 57 cardamines des prés a été identifié au niveau de la prairie. Sa proportion, au niveau de la prairie et de la zone boisée, comparée aux autres espèces non caractéristiques des zones humides, est largement inférieure à 50% lorsque nous réalisons le recouvrement total par espèce.



Répartition observée de la *Cardamine pratensis* (Cardamine des près)



Photo de la *Cardamine pratensis* (Cardamine des près)

5.2 Analyse et observations

La présence d'une espèce caractéristique de zone humide est présente, ainsi, la surface projet ne présente qu'une espèce caractéristique des zones humides pour un pourcentage de recouvrement largement inférieur à 50%.

Par conséquent, le pourcentage de recouvrement de l'espèce hygrophile (cardamine des près) étant trop faible vis-à-vis des autres végétations non-caractéristiques, sa présence ne permet pas de définir la zone comme humide vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

6 CONCLUSION

La surface d'étude n'est pas caractérisée comme une zone humide par l'étude pédologique et l'étude floristique.

Cette surface représente une surface d'environ 12 200 m². Elle est représentée essentiellement une surface boisée et une petite surface de prairie. Les sols sont majoritairement de nature argileuse.

Ainsi, cette surface de parcelle n'est pas concernée par l'article R214-1 du Code de l'environnement qui indique que la réalisation de tout projet d'aménagement induisant un assèchement, une mise en eau, une imperméabilisation ou un remblai d'une zone humide sur une surface comprise entre 1 000 m² et 10 000 m², doit faire l'objet d'une demande de déclaration au titre de la loi sur l'eau (au sens de la rubrique 3.3.1.0) auprès de la préfecture.

7 ANNEXES

7.1 Plan des sondages effectués

7.2 Plan de répartition de la cardamine des près (Cardamine Pratensis)

7.3 Les fiches des différents sondages réalisés sur la parcelle